



Bordeaux, le 17 janvier 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

Appel à projets jusqu'au 27 janvier 2020

La préfète de la Gironde invite tous les acteurs, publics ou privés, souhaitant s'engager dans la lutte contre l'insécurité routière et désireux de mener des actions de prévention dans le département, à répondre à l'appel à projets lancé par ses services et à déposer un dossier en préfecture d'ici le **27 janvier 2020**.

L'État apportera son soutien aux actions de prévention qui s'inscrivent dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR). Ce plan fixe les priorités départementales pour 2020 et permet de **soutenir des actions de prévention** par la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière et d'aides matérielles et financières.

Les projets d'actions de prévention proposés devront notamment être orientés vers :

- la diminution du risque routier professionnel ;
- la lutte contre la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants, médicaments) ;
- les jeunes de 14 à 29 ans, en développant les actions de sécurité routière en milieu scolaire et sur les lieux de rassemblements festifs ;
- les seniors, en visant notamment les actions d'accompagnement à la conduite ;
- les usagers deux-roues motorisés.

Les projets induisant une participation active des publics cibles feront l'objet d'un intérêt particulier.

En 2019, plus de 120 actions ont été labellisées au titre du PDASR de la Gironde.

La sécurité routière est l'affaire de tous et chacun doit se mobiliser pour éviter les drames de les routes. L'année dernière, 78 personnes ont perdu la vie sur les routes de Gironde.

Retrouvez les documents sur le site des services de l'État :

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere-Navigation-et-securite-fluviale/Securite-routiere/Politique-departementale/Plan-d-Actions-de-Securite-Routiere-PDASR-2020>